

Communiqués de presse AMF : 2019

## L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers ou proposent du trading d'options binaires sans y être autorisés

Publié le 3 octobre 2019

Avec l'objectif de protéger les épargnants, l'Autorité des marchés financiers met régulièrement à jour ses listes noires des acteurs identifiés proposant, en France, d'investir dans des biens divers ou de négocier des options binaires sans y être autorisés.

### Nouveaux acteurs non autorisés identifiés sur les biens divers

Voici la liste des sites non autorisés récemment identifiés :

- [www.1000eclats.com](http://www.1000eclats.com)
- [www.acm-conseils.com](http://www.acm-conseils.com)
- [www.arml-solution.com](http://www.arml-solution.com)
- [www.atlantis-cpl.com](http://www.atlantis-cpl.com)
- [www.ce-corporate-advisors.com](http://www.ce-corporate-advisors.com)
- [www.cecp-advisors.com](http://www.cecp-advisors.com)
- [www.cheptel.eu](http://www.cheptel.eu)
- [www.financial-liquidity.com](http://www.financial-liquidity.com)
- [www.franceconsultingvin.com](http://www.franceconsultingvin.com)
- [www.greenashpartners.com](http://www.greenashpartners.com)
- [www.groupement-pastoral.com](http://www.groupement-pastoral.com)
- [www.gv-invest.com](http://www.gv-invest.com)
- [www.h2omarketsltd.com](http://www.h2omarketsltd.com)
- [www.laplateformedelor.com/home](http://www.laplateformedelor.com/home)
- [www.munoa-invest.com](http://www.munoa-invest.com)
- [www.vin-epargne.fr](http://www.vin-epargne.fr)
- [www.wines-selections.com](http://www.wines-selections.com)

### Nouveaux sites internet identifiés proposant en France des options binaires, sans y être autorisés

Voici les nouveaux sites récemment identifiés :

- [www.binatex.com](http://www.binatex.com)
- [www.finmaxbo.com](http://www.finmaxbo.com)

Les listes de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers ou à proposer des options binaires sont disponibles sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants ? Protéger son épargne ? Listes noires) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique : Épargne ? Se protéger contre les arnaques ? Les listes noires des sites internet et entités non autorisés).

Attention, ces listes, disponibles à la fois par ordre alphabétique et par thématique, sont mises à jour régulièrement mais n'ont pas vocation à être complètes car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement.

L'AMF rappelle que les offres d'investissement en biens divers ayant fait l'objet d'un enregistrement sont consultables sur son internet.

Elle rappelle en outre qu'en raison d'une décision de l'AMF prise le 2 juillet 2019 dans le prolongement des mesures de restrictions adoptées par l'Autorité européenne des marchés financiers, les options binaires sont interdites à la commercialisation, à la distribution et à la vente en France auprès des investisseurs non professionnels.

Pour vous assurer qu'un intermédiaire qui vous propose des produits ou services financiers est autorisé à opérer en France, vous pouvez consulter la liste des prestataires de services d'investissement habilités (<https://www.regafi.fr>) ou la liste des intermédiaires autorisés dans la catégorie conseiller en investissement financier (CIF) ou conseiller en investissements participatifs (CIP) (<https://www.orias.fr/search>).

Si la personne ne figure sur aucune de ces listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations car elle est en infraction avec la législation applicable et n'est pas tenue de respecter les règles élémentaires de protection des investisseurs, de bonne information ou de traitement des réclamations.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

Assurance?Banque?Épargne Info Service :<https://www.abe?infoservice.fr> ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

# AMF

à 18h.

AMF : <https://www.amf.france.org> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ACPR : <http://www.acpr.banque.france.fr>

Contact presse : Direction de la communication de l'AMF ? Tél. : +33 (0)1 53 45 60 28

## En savoir plus

- Options binaires et CFD : l'AMF adopte des mesures d'intervention à l'échelle nationale
- Tableau des acteurs et sites non autorisés
- Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF

## A lire aussi

- Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)
- Liste des intermédiaires CIF et CIP autorisés à exercer en France (ORIAS)

[Haut de page](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02